

Opérateur de chantier en amiante sous-section 4

Durée : 14 h	mardi 21 avril 2026 mercredi 22 avril 2026	Lieu : BTP CFA 86 3 Rue de Chantejeau 86280 Saint-Benoît
-----------------	---	--

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : ☐ Moins de 11 salariés ☐ Plus de 11 salariés

Adresse : **CP/VILLE :**

Tél (bureau/portable) : **Adresse mail :**

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : **N°SIRET (14 chiffres) :**

Stagiaire(s) ayant le statut de : ☐ Chef d'entreprise non salarié ☐ Conjoint collaborateur ☐ Gérant non salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de : ☐ Salarié ☐ Gérant salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Coût de la formation : 550 € net de taxes par stagiaire

Montants à régler	Adhérents 	<u>Non Adhérents CAPEB</u> + Frais administratifs de 90 € par stagiaire *
Chef d'entreprise <u>non salarié</u> cotisant au  Après déduction de la prise en charge	60 €	150 €
Autres stagiaires	550 €	640 €

* Frais administratifs offerts aux adhérents CAPEB dans le cadre du Partenariat

Pour les stagiaires salariés cotisant à  Constructys : Contactez votre **CAPEB départementale** pour la demande de financement

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer complété avec le chèque de règlement global (s'il y a lieu) à :

ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers

et uniquement pour les Chefs d'entreprise Non Salariés cotisant au **FAFCEA, joindre svp :**

➤ une attestation **URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (CFP) de l'année en cours

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.



OPÉRATEUR DE CHANTIER EN AMIANTE SOUS-SECTION 4

Objectifs de formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Appliquer les moyens de prévention, les procédures et modes opératoires pour toute intervention sous-section 4 définis par l'encadrement.
- Participer à la démarche de prévention.

Programme détaillé

- Identifier les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé,
- Reconnaître les produits susceptibles de contenir de l'amiante (localisation, identification)
- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante,
- Connaître et respecter les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante,
- Identifier les principales exigences réglementaires : prévention du risque amiante, suivi médical, rôle des acteurs sécurité santé
- Mettre en application des méthodes de travail et des procédures opératoires sur la plateforme de formation
- Assimiler l'utilisation et les limites des équipements de protection
- Mettre en pratique les procédures de gestion des déchets
- Détecter les situations d'urgence ou anormales, et savoir mettre en application les conduites à tenir en alertant sa hiérarchie en cas de situation anormale.

✓ **Durée: 2 jours – 14 heures**

✓ **Public visé :**

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect du mode opératoire

✓ **Pré-requis:**

- Maîtriser les savoirs de base, en français et mathématiques.
- Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 modifié. En l'absence du certificat d'aptitude, le salarié ne pourra pas participer aux exercices pratiques et par conséquent, l'attestation de compétence ne pourra pas lui être délivrée.
- Se présenter avec ses EPI de base.

✓ **Animation :**

La formation est assurée par un formateur du BTP CFA 86, qualifié et expérimenté.

✓ **Moyens pédagogiques :**

- Plateaux techniques équipés de matériels professionnels. Des salles de formation adaptées aux enseignements théoriques. La mise en application pratique est réalisée sur des matériaux non amiantés.
- Mise œuvre de protection de surface, de confinement et utilisation des matériels
- Habillage et décontamination avec les équipements adaptés aux niveaux d'empoussièrement
- Nos formateurs sont issus du domaine professionnel du BTP. Ils sont à jour de leurs compétences en temps de formateur en amiante sous-section 4. Ce sont des professionnels de la formation continue et en apprentissage depuis plusieurs années.

✓ **Moyens techniques :**

- En présentiel
- Exposés, apports théoriques réglementaires et techniques, mise en situations pratiques sur la plateforme pédagogique.
- Organisation : partie théorique, 8 heures. Partie pratique, 6 heures.

✓ **Evaluation et sanction de la formation :**

- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de contrôle et grille d'observation individuelle des travaux pratiques), le stagiaire se verra délivrer une attestation de compétence de formation validant les acquis.
- **Fréquence du recyclage :** la formation de recyclage doit être validée dans un délai n'excédant pas 3 ans. Au-delà des 3 ans, le stagiaire devra repasser une formation préalable.